

**De:** Savoie, Patrice  
**Envoyé:** 22 juin 2023 15:28  
**À:** Benoit Rompre; Pierre Lego  
**Cc:** Parent, Elizabeth  
**Objet:** Renseignements à fournir (DR et DEPESS)

Bonjour Messieurs Légo et Rompré,

Tel que discuté ce matin, voici les informations à fournir pour l'étape de l'acceptabilité environnementale du projet pour la DEPESS.

Ces renseignements supplémentaires étaient également demandés dans la section clauses particulières lors de l'étape de la recevabilité de l'étude d'impact.

Par ailleurs, la section sur l'ingénierie détaillée de l'avis de recevabilité de la DLC était particulière à l'AM 22. Pour l'acceptabilité, nous avons besoin de savoir que le projet ne comportera pas de changements majeurs au concept tel que présenté jusqu'à maintenant.

L'aspect de l'ingénierie devra être discutée avec la région.

Tel que mentionné, je vous invite à vérifier tous les avis de recevabilité déposés sur le registre des évaluations environnementale afin de fournir les renseignements demandés pour l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet par nos experts.

Bonne journée.

**DEPESS :**

Les documents mentionnés à la section 2 du présent formulaire sont attendus lors de l'établissement de l'état de référence (teneur de fond). Ces documents comportent :

- La version révisée de la carte 11-1 spécifiant la position de l'ensemble des puits d'observation retenus dans le suivi des eaux souterraines (incluant les nouveaux puits S-58, R-44 et R-45 ainsi que les puits S-54 et F 09 15 R);
- Les schémas d'aménagement (rapports de forage) des nouveaux puits aménagés (S-58, R-44, R-45) ainsi que les puits S-54 et F-09-15R.

Figure 1 – Distribution spatiale des points de mesure de l'aquifère au roc en fonction de la direction d'écoulement des eaux souterraines

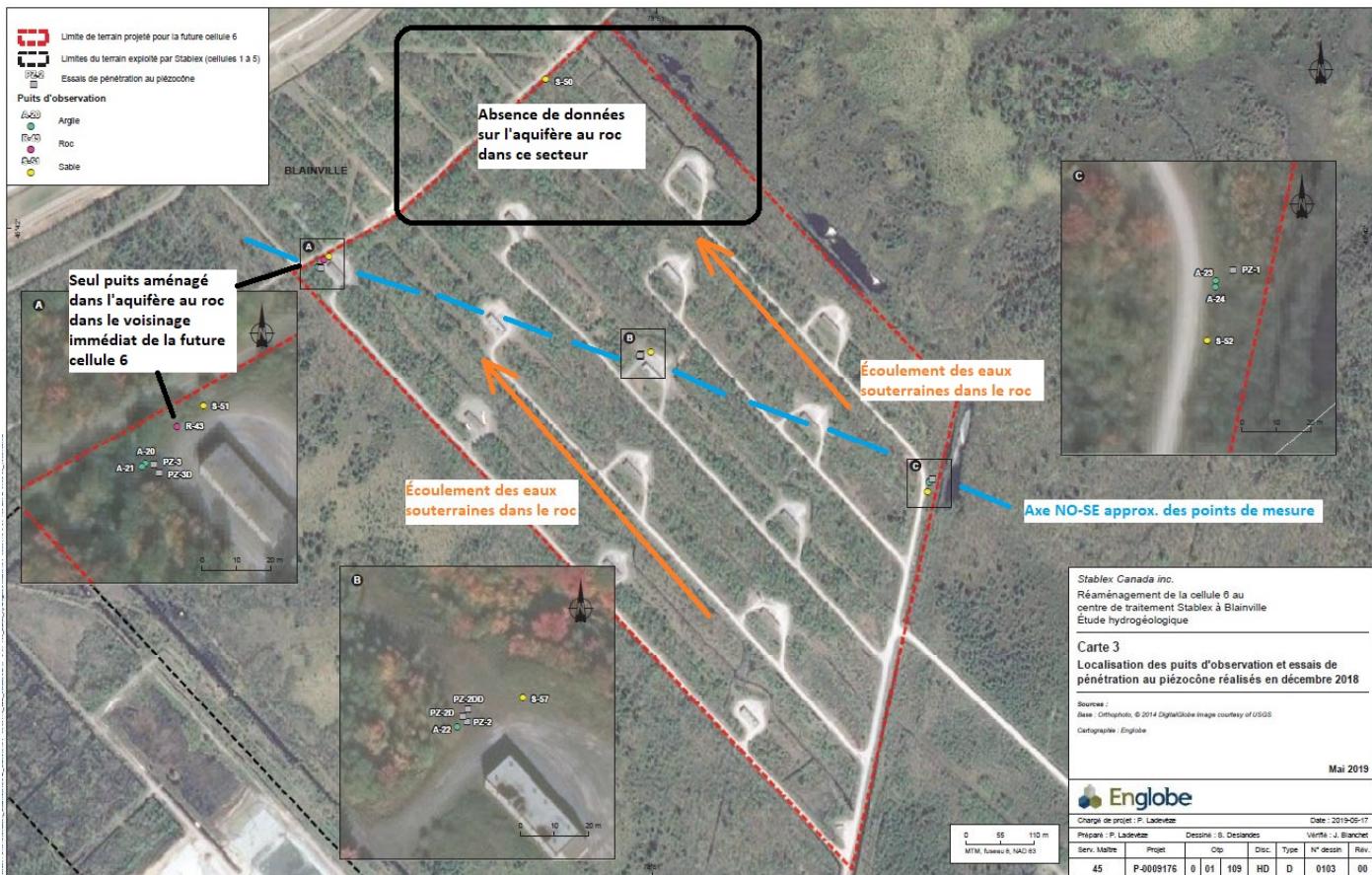


Figure 2 – Localisation des résidences trouvées au NO de la cellule 6



**DR (à fournir avant ou pour l'autorisation ministérielle) :**

Certains documents devront être mis à jour avant d'être soumis à la direction régionale lors de la demande d'autorisation ministérielle, afin que l'analyse soit réalisée avec les dernières informations. Entre autres :

- Caractérisation écologique, incluant les superficies précises d'empiètement et les valeurs de l'état initial des lieux pour le calcul des mesures de compensation;
- Précision du suivi écologique des milieux humides dans un horizon de 2 à 5 ans suivant les travaux;
- Évaluation environnementale de site, phases I et II, le cas échéant, puisque les travaux antérieurs ne semblaient pas concorder avec les risques soulevés;
- Modélisation atmosphérique prenant en considération les dernières autorisations, le cas échéant, et le site de la cellule 6;
- Liste des engagements que Stablex aura pris au courant des procédures d'évaluation des impacts.

Patrice Savoie M. Env.

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,

de la Faune et des Parcs

675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

T : 418 521 3933 poste 4450 | F : 418 644 8222

[Patrice.Savoie@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Patrice.Savoie@environnement.gouv.qc.ca)